

# L'AFRIQUE AU PRESENT

Du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 1992 à Marseille

**Manifestation organisée par l'Association  
des Ressortissants Sénégalais et la Ville de Marseille**

## **Exposés du Professeur Kapet de BANA :**

- Avocat consultant
  - Président de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme
  - Directeur du Collectif de l'Encyclopédie politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique Contemporaine.
- 
- Les Droits de l'Homme en Afrique, la démocratie, les conférences nationales (vendredi 12 juin).
  - Quelle place pour l'économie africaine dans l'économie mondiale ? - Le Droit des Peuples au développement (lundi 15 juin).

# Premier exposé : Plan indicatif

Quels Droits de l'Homme en Afrique pour la démocratie et le développement ?

- Les Droits de l'Homme interpellent aussi bien les individus, les groupes sociaux, les peuples, que les pouvoirs de tout ordre.
- L'homme n'a pas choisi de vivre en société pour se trouver plus mal que précédemment, ni pour avoir moins de droits que précédemment, mais pour être plus assuré de ces droits.

En effet, les Droits naturels ne sont-ils pas les fondements des droits civils de l'Homme et des Peuples ? On devrait toujours insister sur le fait que la connaissance des Droits de l'Homme est la première condition de leurs respects.

## **1) Présentation de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et analyse des modalités d'application.**

- Historique de la Charte,
- Les circonstances de son élaboration,
- Les différents courants divergents et convergents,
- Les acteurs des travaux préparatoires,
- L'adoption, la signature et la ratification par les Etats-membres.

a) la précarité de la protection nationale des Droits de l'Homme.

- En Afrique, le concept africain des Droits de l'Homme et des Peuples.
- Vision religieuse des Droits de l'Homme :
- Droits de l'Homme et droits des sociétés traditionnelles africaines.
- Droits de l'Homme et droits des citoyens en Afrique.

b) la nécessité de la protection internationale des Droits de l'Homme

## **2) Les causes et les conséquences sociales, politiques et économiques des violations des Droits de l'Homme sur les populations d'Afrique.**

- Instabilité sociale,
- Coup d'Etat militaire,
- Déstabilisation des plans de développement,
- Impossibilité de démarrage économique,
- Arrêt du progrès social,
- Dictature des partis uniques,
- Anarchie politique (vide institutionnel, empirisme ou pragmatisme endémique ankylosant).

### 3) Les conditions et les moyens d'application des Droits de l'Homme et la pratique de la démocratie en Afrique.

- Conférence nationale pour le changement et l'instauration de l'Etat de Droit et le nouvel ordre social démocratique pluraliste.
- Education des Droits de l'Homme :
  - Formation des éducateurs spécialisés dans l'enseignement des Droits de l'Homme.
- Edition, diffusion et recherche en Droits de l'Homme et des Peuples.
- Information et sensibilisation.

## Deuxième exposé : Plan indicatif

Quelle place pour l'économie africaine dans l'économie mondiale ?

Le droit des peuples au développement – autodétermination et stratégie du développement.

- Structures et données de l'économie africaine.
- Politiques économiques et stratégies du développement des pays africains.

### A – Développement national

- 1) la planification
- 2) la production.

### B – Développement régional

- 1) organisation
- 2) coopération
  - a) interafricaine
  - b) internationale.

## LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT

- 1) Conditions fondamentales indispensables ou conditions idéologiques et historiques du développement :
  - la triple mutation :
    - politique (décolonisation, instauration de la démocratie par le pluralisme – respect des libertés et des Droits de l'Homme)
    - sociale
    - économique.
- 2) Conditions matérielles indispensables ou conditions des moyens de développement :
  - la triple exigence :
    - scientifique
    - technique
    - technologique.

3) Conditions psychologiques ou conditions des buts ou d'objectifs du développement.

- la triple aspiration ou attentes du développement :

- satisfaction des besoins fondamentaux de l'ensemble des couches sociales ou du plus grand nombre possible,
- garantie du plein emploi par le progrès social continu,
- élévation continue du niveau de vie et meilleure répartition des revenus.

CONCLUSION :

**Préservation de la Paix par la justice sociale et la solidarité, valeurs morales traditionnelles fondamentales de la société africaine à ne pas sacrifier aux fins du simple développement économique et technologique.**